Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFETS COORDONNATEURS DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

4è réunion de la commission spécialisée du Conseil maritime de façade chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée

9 janvier 2018 – Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

– Compte-rendu –

La commission spécialisée « éolien flottant » du Conseil maritime de façade de Méditerranée a été créée par arrêté interpréfectoral du 15 décembre 2016. Cette commission chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée a reçu mandat pour suivre les projets de fermes pilotes, proposer des améliorations (techniques et réglementaires) et étudier les enjeux et le développement futur de l'éolien flottant en Méditerranée. Sa composition est le reflet du Conseil maritime de façade puisque tous les collèges sont représentés.

La liste des participants à cette réunion figure en annexe I de ce compte-rendu.

L'objet de cette 4è réunion de la commission consistait en un point d'avancement sur les projets lauréats de l'appel à projets « Fermes pilotes d'éoliennes flottantes – EOLFLO » de l'ADEME de 2016 et la poursuite des travaux de concertation sur la planification commerciale.

L'adjoint du préfet maritime pour l'action de l'État en mer, le commissaire général Duchesne rappelle d'abord les engagements de la France en matière de diversification de sa production d'énergie : la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixait en 2016 des objectifs d'au moins 23 % de la consommation française issue d'énergies renouvelables d'ici 2020 et 32 % d'ici 2030. Il évoque ensuite les annonces du Premier ministre suite au Comité interministériel de la mer de novembre dernier qui montrent la détermination du Gouvernement d'engager la France durablement dans les énergies marines renouvelables. Ces annonces ont été précisées depuis par le ministre de la transition écologique et solidaire qui demande d'identifier, dans le cadre des travaux d'élaboration du document stratégique de façade, des zones propices pour pouvoir réaliser plusieurs appels d'offre commerciaux d'ici 2030. Cet exercice de planification doit être achevé avant l'été 2018. Enfin, il indique que la « PPE » sera révisée cette année. Elle fixera de nouveaux objectifs nationaux en MW pour l'ensemble des énergies marines renouvelables (éolien posé, flottant et hydrolien) ainsi que le calendrier des appels d'offres pour la période 2018-2028.

La commission doit poursuivre ses travaux sans attendre pour garantir une concertation de qualité et atteindre les objectifs fixés, objectifs importants pour la transition énergétique de la France.

Le commissaire général Duchesne souhaite qu'à l'issue de cette réunion un consensus soit trouvé sur la méthode, le calendrier et les livrables. Il invite ensuite les représentants des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie à prendre la parole.

Mme Aliphat (conseillère régionale, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) évoque l'état d'esprit de la Région qu'elle représente.

L'Assemblée maritime pour la croissance régionale et l'environnement (Amcre) a été installée en mars 2017 et dispose d'une commission « énergies marines ». L'éolien flottant est une alternative importante en matière d'énergies renouvelables et l'axe « développement industriel » est celui de la région. La mobilisation de nombreux acteurs pour aider cette filière à émerger est apparue nécessaire. Une *task force* a été créée pour identifier les actions pragmatiques à mener en faveur de cette filière.

En décembre, le plan climat de la Région, « une COP d'avance » a été dévoilé. Il trace pour la première fois à l'échelle d'une région l'objectif d'une neutralité carbone à l'horizon 2050. En matière de production électrique, un objectif de 2 GW à partir d'éoliennes flottantes à mettre en œuvre avec le SRADDET[1].

1 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Parmi la centaine d'initiatives de ce plan, une initiative vise à développer et à soutenir l'éolien offshore afin de créer une filière industrielle en partenariat avec le GPMM.

La Région soutient bien sûr le projet pilote « Provence Grand Large » mais la planification commerciale doit débuter sans attendre car il y a beaucoup d'inertie sur ces projets. La Région s'investit pleinement dans ce sujet et veut être force de proposition et de soutien à cette filière.

M. Codorniou, 1er vice-président de la Région Occitanie, rappelle la grande ambition portée depuis 5 ans par la Région pour démocratiser la Méditerranée, avec la mise en place d'outils uniques comme le parlement de la mer et le plan « littoral 21 ».

La Région Occitanie est en phase avec les annonces faites par le Premier ministre au Havre. Elle est très favorable à la concertation sur le développement de fermes commerciales en tenant compte de ce qui a été dit dans le cadre des réunions précédentes. Pour mémoire, le conseil de gestion du parc naturel marin du Golfe du Lion a pris une délibération en 2015 par laquelle il souhaite 3 ans minimum d'exploitation pour effectuer un retour d'expérience des éoliennes pilotes avant qu'un passage à l'échelle commerciale puisse se faire. Les pêcheurs sont aussi très attachés à ce retour d'expérience. Il est important de prendre le temps de l'échange avec l'ensemble des acteurs, les pêcheurs, le nautisme et toutes les autres activités maritimes.

Enfin, il rappelle que la Région investit 210 millions d'euros dans le projet d'extension du port de Port-la-Nouvelle, projet lié au développement de l'éolien offshore flottant.

Le commissaire général Duchesne constate que les acteurs se connaissent de mieux en mieux, grâce aux travaux de cette commission ou plus largement du CMF, ce qui devrait être de nature à faciliter les échanges. Tous les aspects complexes de ces sujets doivent être pris en compte mais la volonté exprimée par le gouvernement sur ce dossier, sera suivie.

Généralités sur l'énergie éolienne et sa pertinence en Méditerranée

M. Guillaume Damblans, responsable du programme « outils de conception des technologies pour les applications EMR » au sein de l'équipe de France Énergies Marines effectue une présentation visant à rappeler la pertinence de l'éolien en France et plus particulièrement en Méditerranée, à faire un point sur l'état de l'art et à effectuer un premier retour d'expérience basé sur des projets développés à l'étranger et notamment la ferme commerciale Hywind, mise en service en Écosse fin 2017.

Au-delà de l'intérêt pédagogique de cet exercice au moment où la commission reprend ces travaux, l'objectif est de prendre connaissance des nombreuses sources d'information qui pourraient être utilisées dans le cadre des travaux à venir.

Le commissaire général Duchesne évoque l'inquiétude au sein du parc national de Port-Cros concernant l'impact potentiel des éoliennes, notamment sur les oiseaux. M. Damblans indique que ces impacts dépendent clairement des sites. L'attractivité nourricière est évidemment à prendre en compte, mais aussi les altitudes de vols, etc.

La présidente de la commission permanente du CMF demande s'il existe des systèmes efficaces permettant d'éviter les collisions entre mammifères marins et installations offshore. M. Damblans indique que le retour d'expérience acquis dans le domaine des plateformes pétrolières montre qu'il n'existe pas de collision.

Mme Leguen évoque ensuite l'utilisation des peintures antisalissure sur les parties immergées. M. Damblans rappelle qu'il existe aujourd'hui des produits répondant à des normes environnementales strictes. Messieurs Veyan, Tokarski et L'Haridon indiquent qu'aucune peinture antisalissure ne sera utilisé pour les flotteurs des éoliennes de leur projet.

M. Bonhomme relaie plusieurs demandes fortes de la communauté des scientifiques et acteurs responsables de la préservation de l'environnement, en précisant qu'il n'est pas opposé aux projets.

Le 15 janvier, M. Bonhomme a précisé par écrit (message co-signé par Mme Arditi) les demandes formulées en séance. Ces éléments sont repris ci-après :

« *Ces demandes concernent les suivis environnementaux accompagnant les études d'impact des projets en cours et futurs :*

- la première concerne la ventilation financière des coûts de suivis environnementaux et d'études d'impact. Il serait très intéressant de savoir à combien se montent ces coûts par rapport -i) au coût total des fermes pilotes, -ii) aux retours sur investissement prévisibles durant tout le cycle de vie des installations, s'il y en a, et -iii) par qui ils sont supportés (opérateurs industriels, régions, investissements d'avenir,…).

- la deuxième concerne la coordination et l'homogénéisation desdits travaux sur les trois projets pilotes. Il semblerait inconcevable que les protocoles et les données produites ne soient ni compatibles ni complémentaires. Nous demandons donc expressément que ces travaux soient coordonnés de la manière la plus transparente et efficace possible.

- la troisième concerne leur dimensionnement aussi bien en termes d'objectifs que de durée temporelle dans le cadre de l'extension prévue aux exploitations commerciales. Il serait là aussi inconcevable que les études réalisées dans le cadre des projets pilotes ne soient pas suffisamment dimensionnées pour permettre d'anticiper et d'extrapoler aux futures extensions…

Nous vous demandons donc de bien vouloir faire part de notre demande aux acteurs de la filière susceptibles d'y apporter une réponse positive et efficace, que celle-ci soit institutionnelle ou non ».

► Des éléments de réponse et/ou des propositions seront apportés lors de la prochaine séance de la commission spécialisée.

Présentation de l'avancement des projets de fermes pilotes et premiers retours d'expérience

La façade méditerranéenne compte aujourd'hui trois projets de sites de fermes pilotes d'éoliennes flottantes :

- « les éoliennes flottantes du Golfe du Lion - EFGL » (ENGIE) sur la zone de Leucate-Barcarès ;
- « EolMed » (QUADRAN) sur la zone de Gruissan ;
- « Provence Grand Large - PGL » (EDF-EN) sur la zone de Faraman.

Les porteurs des trois projets, accompagnés d'un représentant de RTE (Réseau de transport d'électricité) qui assurera le raccordement au réseau des trois fermes pilotes, présentent l'état d'avancement de leurs projets.

Pour les aspects environnementaux, les porteurs ont mis en place des structures permettant d'associer les acteurs intéressés : comité scientifique pour le projet Provence Grand Large, comité de suivi environnemental pour le projet EolMed, groupe de travail éolien flottant du Parc naturel marin du Golfe du Lion pour EFGL (dont le projet est situé dans le périmètre du parc naturel marin du Golfe du Lion). Les acteurs environnementaux sont donc pleinement associés aux travaux et peuvent participer activement à la définition des besoins en termes de suivi.

La mise en service des fermes pilotes est prévue fin 2020 pour PGL, début 2021 pour EFGL et 2è semestre 2021 pour EolMed) sous réserve de décisions finales d'investissements attendues dès l'année prochaine.

Les présentations des industriels sont jointes au présent compte-rendu.

Le commissaire général Duchesne invite les membres de la commission à faire part de leurs questions sur les projets en cours.

M. Morlon indique qu'une attention particulière devrait être portée à la phase de chantier des projets qui se déroulent à proximité de réserves naturelles.

Il précise par ailleurs que la LPO est disposée à faire des propositions pour l'amélioration des connaissances dans les secteurs concernés et souligne l'exemplarité des études dans le cadre des projets pilotes, tant en matière d'études d'impact que de suivi. Il s'interroge sur ce qui est prévu dans le cadre d'implantation de fermes éoliennes terrestres.

Mme Labach confirme que le risque de collision avec les mammifères marins est très limité et évoque les perturbations sonores en phase de construction même si elles sont bien inférieures à celles engendrées par l'éolien posé. Elle souligne la nécessité d'avoir des suivis environnementaux comparables entre les sites.

M. Métivier souhaite que les plaisanciers, compte-tenu du poids économique qu'ils représentent, soient associés à la concertation. Les porteurs de projets indiquent que les plaisanciers sont partie prenante aux différents comités de suivi.

Proposition de méthode pour la suite des travaux de la commission et validation des livrables

Par courrier daté du 15 décembre 2017[2], le ministre de la transition écologique et solidaire a rappelé aux préfets coordonnateurs le rôle essentiel joué par les énergies renouvelables en mer pour la transition énergétique nationale et précisé les objectifs fixés : « *la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en mer, devra représenter une part importante du mix électrique. Je souhaite que cette orientation forte se retrouve dans le document stratégique de façade et que la future carte des vocations identifie les zones permettant de lancer des appels d'offres pour l'éolien en mer. Je vous demande que la planification que vous allez faire, permettent de lancer d'ici 2030 entre 6 et 10 appels d'offres sur une superficie de 1 800 à 3 000 km2. Cela ne préjuge pas de la future programmation pluri-annuelle de l'énergie et des appels d'offres qui seraient finalement mis en œuvre, mais correspond à la volonté de préciser le potentiel et sa localisation, dans le cadre de la planification d'ensemble et de la concertation menée avec le public ainsi qu' avec les acteurs pour y parvenir ».*

Sur cette base, les travaux de concertation engagés début 2017 pour la détermination de zones à potentiel pour le développement de l'éolien flottant à l'échelle commerciale ont repris. Ils doivent s'achever avant l'été et s'inscrire dans le cadre plus général de la planification stratégique et spatiale des espaces maritimes (élaboration du document stratégique de façade).

Il est proposé de mener ces travaux de concertation en 4 phases :

Phase 1 :

Cette phase doit permettre d'actualiser les données nécessaires à la définition de « macro-zones » à potentiels techniques et réglementaires. Concernant les critères techniques à retenir (vent et bathymétrie), les industriels du secteur des énergies marines renouvelables sont invités, dans un délai de quinze jours, à préciser ceux qu'il convient de retenir. L'entreprise RTE est également invitée à actualiser les données relatives à son réseau (réseau existant et évolutions programmées). Concernant les contraintes réglementaires, elles concernent principalement les domaines de la défense et de la sûreté (sémaphores, zones d'entraînement, zones de tir,…), les radars de Météo France, la sécurité aérienne civile et militaire.

La préfecture maritime, la direction interrégionale de la mer Méditerranée, le CEREMA[3], RTE, le SHOM[4], Météo France, les représentants du ministère des armées (Armée de l'Air et Marine Nationale / Commandant de zone maritime) ainsi que les directions de la sécurité de l'aviation civile inter-régionales Sud-Est et Sud participeront à cette phase.

L'objectif est d'obtenir une carte des « macro-zones » (livrable n° 1) à la mi-février, prenant en compte les enjeux techniques et réglementaires rédhibitoires. Cette carte est destinée à servir de base aux travaux.

Les industriels sont invités à préciser, sous quinze jours, les critères techniques à retenir (vent et bathymétrie). L'entreprise RTE est invitée à actualiser les données relatives au réseau de transport d'électricité et au raccordement.

A ce stade, il est proposé d'exclure de l'exercice de concertation la bande littorale s'étendant du rivage jusqu'à 10 km au large comme cela avait été fait lors de l'exercice de planification mené en 2015 (zone d'exclusion liée à des critères d'acceptabilité et de conflits d'usage).

M. Peyer est favorable à cette exclusion et indique que les industriels qu'il représente proposeront l'exclusion d'une bande plus large.

M. Codorniou attire l'attention des membres de la commission sur la nécessité d'exclure cette bande littorale afin d'éviter les risques de blocage (politiques et autres). Il rappelle les difficultés apparues lors de la concertation sur le développement de l'éolien posé à la fin des années 2000.

► Compte-tenu de la densité des usages dans la bande littorale des 10 km et des avis formulés, la commission valide la proposition d'exclure cette bande de la concertation à venir.

M. L'Haridon s'interroge sur les données qui ont donné lieu, en 2015, aux grands rectangles d'exclusion perpendiculaires à la côte. Le commissaire général Duchesne précise que l'État veillera, pour des raisons évidentes de sécurité maritime, à ce que les fermes éoliennes soient éloignées des grandes routes maritimes. M. Garziano indique que l'ensemble des données, techniques et réglementaires seront confirmées ou actualisées lors de la phase 1.

2 Ce courrier ne peut être diffusé car il traite de différents sujets mais le paragraphe concernant l'éolien offshore est retranscrit de manière littérale dans le présent document.
3 Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
4 Service hydrographique et océanographique de la Marine

Suite à la demande formulée en commission, les industriels ont communiqué les critères technico-économiques suivants en vue de l'élaboration des cartes à potentiel (ressources) :

- vent : vitesse de vent supérieure à 7m/s à 100 m de hauteur ;

- distance à la côte : 10 km minimum, en précisant que la profession s'engage à développer le commercial au-delà de l'éolienne la plus proche pour les fermes pilotes ;

- bathymétrie : profondeur maximale de 200 mètres (pas de profondeur minimale indiquée compte-tenu de l'exclusion de la bande littorale des 10 km).

Phase 2 :

Une série d'ateliers thématiques (pêche, autres activités, filière éolien flottant, environnement) sera organisée entre février et avril 2018. L'objectif de ces ateliers est d'affiner les macro-zones définies lors de la phase 1, compte-tenu des usages et des enjeux environnementaux. L'inventaire des enjeux incompatibles avec l'installation d'éoliennes flottantes commerciales et des enjeux pour lesquels une veille attentive devra être exercée par les différents acteurs (notamment développeurs de projets éoliens et industriels) sera effectuée. A l'issue de cette phase, une carte affinée des zones à potentiel sera produite.

► Les ateliers thématiques ne seront pas limités à la seule population directement visée par la thématique (par exemple, l'atelier pêche ne sera pas limité aux pêcheurs). Cette disposition facilitera la connaissance mutuelle des problématiques et contraintes de l'ensemble des acteurs. Les dates des ateliers seront connues de tous et chacun pourra assister et participer aux ateliers qu'il souhaite.

Phase 3 :

La commission spécialisée se réunira en mai 2018 pour faire la synthèse des travaux menés lors des ateliers. Lors de cette phase, il s'agira de :

- affiner les zones à potentiel par rapport aux caractéristiques techniques d'une ferme commerciale (superficie minimale et élimination des zones trop petites, orientation des zones, raccordement au réseau de transport d'électricité,…) ;
- valider, pour chaque zone, des précautions et des conditions qui devraient s'imposer aux acteurs (futurs porteurs notamment) et/ou qui devraient être prises en compte lors des études préalables, phasage des zones si nécessaire ;
- valider les zones à potentiel ainsi définies et la carte les représentant (livrable n° 3) ;
- émettre un avis sur les informations devant être intégrées au document stratégique de façade (livrable n° 4).

Phase 4 :

Les travaux de la commission spécialisée « éolien flottant » seront restitués lors de la réunion du Conseil maritime de façade de Méditerranée prévue en juin 2018.

Le commissaire général Duchesne invite à nouveau les membres de la commission à réagir sur la méthode proposée. Il rappelle l'attachement des préfets coordonnateurs à la qualité de la concertation, la commission spécialisée étant l'instance devant permettre à chacun de s'exprimer.

Mme Leguen, présidente de la commission permanente du CMF, souhaite que les membres de la commission puissent disposer d'un point complet sur la fiscalité applicable aux projets éoliens offshore implantés au-delà des eaux territoriales.

► Un point sur la fiscalité applicable aux fermes éoliennes en zone économique exclusive sera joint au compte-rendu de séance.

L'administration centrale a été sollicitée pour l'élaboration d'une fiche sur la fiscalité. Cette fiche fera l'objet d'un envoi séparé du présent compte-rendu pour ne pas retarder la diffusion de celui-ci

Par ailleurs, Mme Leguen note que les représentants de la collectivité de Corse ne sont pas présents.

M. Garziano indique que ces acteurs n'ont pas été associés aux travaux car aucun potentiel de développement de l'éolien flottant n'est apparu autour de la Corse lors de l'étude menée par le CEREMA en 2014-2015. Les travaux de la phase 1 devraient permettre d'arriver à la même conclusion. La présidente de la commission permanente souhaite malgré tout qu'ils soient associés à l'ensemble du processus de concertation.

► L'ensemble des membres du Conseil maritime de façade, dont les représentants corses, sera convié aux ateliers thématiques.

Les élus régionaux souhaitent que les structures régionales (Parlement de la mer en Occitanie et AMCRE en PACA) soient associés aux travaux à venir.

Mme Arditi regrette que les ateliers thématiques n'aient pu se tenir courant 2017 comme prévu initialement. Il est rappelé que le contexte national (élections majeures) n'a pas permis l'obtention d'éléments de cadrage avant la fin de l'année, d'où une reprise tardive des travaux.

L'Agence française pour la biodiversité tient à attirer l'attention de la Commission sur le fait que les zones pilotes sont situées dans des espaces à enjeux forts pour les oiseaux et les mammifères marins. Les retours d'expérience (sur deux ans) sur les sites pilotes permettront d'évaluer les impacts sur ces espèces, mais aussi sur la ressource et sur les habitats et sont la meilleure source d'information pour la définition des zones à potentiel pour le commercial et pour les précautions ou conditions à prendre dans le cadre de l'éolien commercial.

M. Métivier souhaite que les plaisanciers soient associés aux travaux de concertation à venir. Il est précisé que les activités de plaisance seront bien évidemment prises en compte lors des ateliers thématiques (ateliers « autres usages ») et que les représentants des plaisanciers pourront participer, comme les autres acteurs, à tous les ateliers s'ils le souhaitent.

M. Veyan indique que les associations de plaisanciers sont représentées dans le comité de liaison du projet Provence Grand Large et ce depuis plusieurs années et ont eu leur mot à dire lors du choix de l'implantation du projet.

Les représentants des associations environnementales préfèrent que soit utilisée l'expression « zones à potentiel » à celle de « zones propices ».

► Le terme « zones à potentiel » sera donc utilisé pour la suite des travaux.

Cette demande a été prise en compte pour la rédaction du présent compte-rendu.

► La méthode, le calendrier et les livrables proposés, sous réserve des adaptations actées en séance, sont validés par les membres de la commission.

Le calendrier des travaux de concertation sur le développement de fermes éoliennes commerciales en Méditerranée est reproduit en annexe II.

L'ensemble des présentations projetées en séance sont également jointes.

Annexe I
Liste des personnes présentes

BERNARD Guillaume	AFB – Antenne Méditerranée
MAURER Céline	AFB – Antenne Méditerranée
WENDLING Bertrand	AMOP
REVERCHON Marc	Armateurs de France
BONHOMME François	CNRS (biologiste, personne qualifiée)
QUITTET Léa	CEPRALMAR
POUTAS Véronique	CCI Occitanie
GLORIAN Christophe	CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur
VALENTIN Marc	CCI Bouches-du-Rhône
SERAZIN Thomas	CRPMEM Occitanie
PEREZ Bernard	CRPMEM Occitanie (Président)
SGHEIZ Julien	CRPMEM PACA
DUARTE Daniel	DIRECCTE PACA
BÉLOT Christophe	DIRECCTE Occitanie
ROUSSET Thierry	DIRECCTE Occitanie
HALL Jean-Luc	DIRM Méditerranée (Directeur adjoint)
FREDEFON Franck	DIRM Méditerranée
GARZIANO Stéphane	DIRM Méditerranée
PERCHEVAL Jacky	DREAL PACA
VEYAN Philippe	EDF-EN, représentant des professionnels des EMR au CMF
L'HARIDON Gilles	ENGIE Green
MONIOT Dominique	ENGIE Green
PEYER Germain	Représentant des professionnels des EMR au CMF
METIVIER Daniel	Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs français
ARDITI Maryse	France nature environnement
LABACH Hélène	Groupement d'intérêt scientifique pour les mammifères marins de Méditerranée
MORLON Francis	Ligue de protection des oiseaux (LPO)
PASSOS Frédéric (LCL)	Ministère de la Défense / Armée de l'Air
CUVILLIERS Perrine	OP du Sud
BARAONA Patrick	Pôle mer Méditerranée (Directeur)
MARIN Patricia	Pôle mer Méditerranée
DUCHESNE Thierry (CRG)	Préfecture maritime de la Méditerranée (adjoint au préfet maritime)
PERON Stéphane	Préfecture maritime de la Méditerranée
BUSSON Olivier	Préfecture Provence-Alpes-Côte d'Azur
LEGUEN Raphaëlle	Présidente de la Commission permanente du CMF
TOKARSKI Laurent	QUADRAN / EOLMED
CODORNIOU Didier	Région Occitanie (1er vice-président)
TCHAKERIAN Marie	Région Occitanie (Directrice de la mer)
ALIPHAT Béatrice	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Conseillère régionale)
RAIMONDINO Valérie	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Chef du service mer)
JARDINÉ Dominique	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
BAGUET Jean-Marc	RTE

Annexe II
Calendrier des travaux de concertation
sur le développement de fermes éoliennes commerciales en Méditerranée

<u>Phase 1</u> : préparation

- échanges entre services : janvier-février 2018

<u>Phase 2</u> : ateliers thématiques

- « pêche et aquaculture » : 13 mars 2018 – Montpellier
- « autres activités » : 20 mars 2018 – Marseille
- « filière éolien flottant » : 28 mars 2018 – Montpellier
- « environnement » : 5 avril 2018 - Marseille

<u>Phase 3</u> : synthèse

- commission spécialisée : 24 mai 2018 - Montpellier

<u>Phase 4</u> : restitution

- conseil maritime de façade : juin 2018 (date fixée deux mois avant) – Marseille